

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### **METROPOLE Corporate Bonds A (Compartiment de la SICAV METROPOLE FUNDS) ISIN: FR0010695874 Cet OPCVM est géré par METROPOLE GESTION**

#### Objectif et politique d'investissement

Le compartiment de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro » a pour stratégie de se consacrer majoritairement à la gestion active du risque de crédit, à travers la sélection d'émetteurs et la gestion des primes de risque de crédit (« spreads de crédit »).

Le compartiment est investi en obligations, autres titres de créances assimilables et instruments monétaires libellés en euro émis par des émetteurs privés mais également par des émetteurs souverains. Le compartiment peut investir en obligations convertibles, obligations échangeables, autres titres participatifs ou autres obligations assimilables jusqu'à 20% de son actif.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% dans une devise de l'Union Européenne autre que l'euro, en Suisse et en Norvège.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM y compris ceux gérés par METROPOLE Gestion. Le compartiment est investi à 80% minimum en obligations et autres titres de créances assimilables et instruments libellés en euro dont la notation devra être supérieure ou égale à BBB-/Baa3.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% dans des instruments financiers notés en dessous de BBB-/Baa3 ; et jusqu'à 10% en non notés.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 7.

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, sur une période de 4 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence l'indice FTSE MTS Eurozone Government 3-5 Y.

Le compartiment pourra intervenir, dans la limite de 100% de son actif, sur l'ensemble des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français ou étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer au risque de change, de crédit et au marché de taux d'intérêt. Le compartiment pourra emprunter jusqu'à 10% de son actif en espèces.

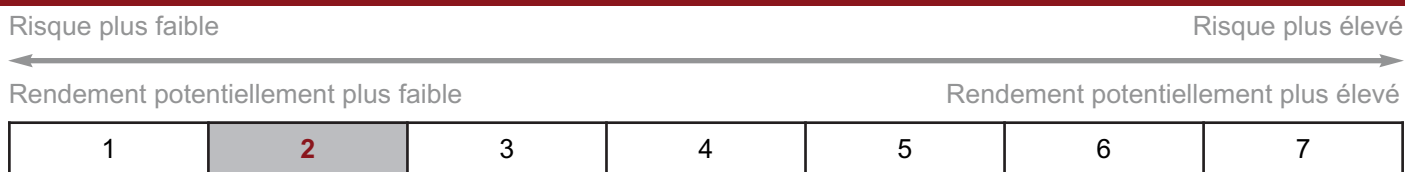
Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

La catégorie d'action A du compartiment capitalise ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées en France chaque jour jusqu'à 12h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

La VL est disponible sur le site internet : [www.metropolegestion.com](http://www.metropolegestion.com).

#### Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque 2 du compartiment reflète une volatilité comprise entre 0.5% et 2%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

#### Risques non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque de dégradation de signature ou risque de défaut d'un émetteur.

Risque lié à l'utilisation de techniques liées aux instruments financiers à terme : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus du compartiment.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,92%
----------------	-------

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

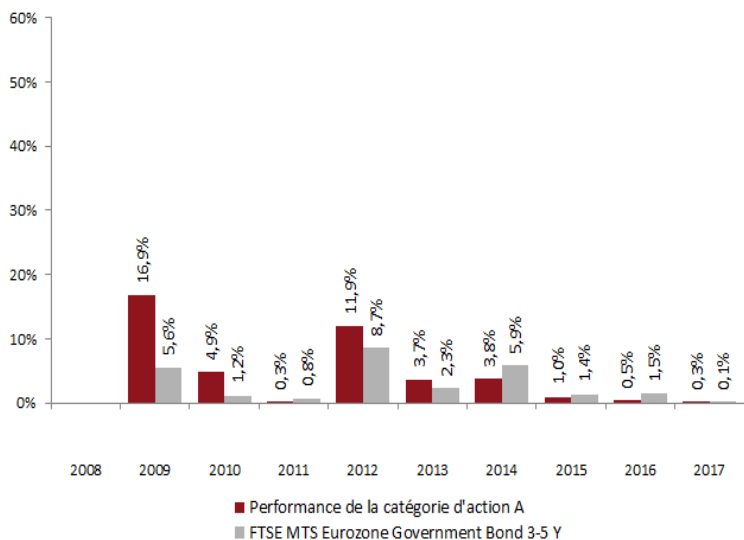
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent clos le 29 décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre, il exclut les commissions de performance et les frais de transaction, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés le cas échéant par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais veuillez vous référer au prospectus disponible sur le site internet : [www.metropolegestion.fr](http://www.metropolegestion.fr)

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performances sont réalisés coupons nets inclus.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du compartiment :

31 mars 2017

Date de création de la catégorie d'action A :

31 mars 2017

Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE Corporate Bonds créée le 19 décembre 2008. La part A créée le 19 décembre 2008 devient la catégorie d'action A.

Devise de référence : euro

## Informations pratiques

Le dépositaire de cet OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de METROPOLE Gestion 9, rue des Filles Saint-Thomas 75002 Paris.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur le site suivant : [www.metropolegestion.com](http://www.metropolegestion.com).

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de METROPOLE Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

METROPOLE Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16 février 2018**.